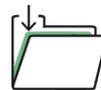


MESURE 8

Gérer durablement les ressources minérales



Mesures 6, 7, 11, 13, 14, 16,
24, 28, 29, 30, 31, 32 et 33

Le territoire est riche d'une grande géodiversité de roches meubles ou dures. Ses carrières de sable, gravier et calcaires dont le tuffeau sont des ressources minérales bien identifiées par les Schémas régionaux des carrières. Les cavités du sous-sol ont connu divers usages et sont aujourd'hui majoritairement désaffectées ou valorisées à des fins touristiques. Les contextes de changement climatique et de transition énergétique pourraient générer de nouveaux usages utilisant les capacités thermiques des troglodytes et du sous-sol.

Le sous-sol du territoire est principalement exploité comme une ressource minérale. En Maine-et-Loire, l'essentiel des extractions est utilisé localement. Une partie des besoins est également couverte par des importations en roches calcaires sédimentaires et matériaux éruptifs, issus des Deux-Sèvres et de la Vienne. L'Indre-et-Loire dispose encore de ressources en roches meubles de qualité malgré l'interdiction d'exploiter les alluvions du lit mineur de la Loire. Cependant les quantités de matériaux disponibles sont inférieures à la demande locale.

Même en Maine-et-Loire, les ressources seront insuffisantes d'ici 2030 pour couvrir des besoins locaux en évolution croissante. Car si ces ressources minérales sont présentes dans le sous-sol, elles ne seront plus disponibles du fait de la fin d'exploitation de certaines carrières. C'est notamment le cas du tuffeau. Aussi, dans les années à venir, pour répondre aux déficits et limiter les transports de matériaux, il sera nécessaire d'étudier l'opportunité de nouvelles exploitations de carrières, notamment en Région Centre-Val de Loire, de recourir à des modes constructifs moins consommateurs de granulats et de développer l'emploi de granulats recyclés issus des chantiers de démolition.

Les anciennes carrières retournent après réhabilitation à leur vocation agricole ou peuvent devenir, avec le temps, de hauts lieux de biodiversité. Par ailleurs, l'exploitation du sous-sol met parfois à jour des sites d'importance géologique, pouvant nécessiter des mesures de préservation. Enfin, avec l'expérimentation d'un Datacenter ou le développement d'installations de géothermie, les usages du sous-sol se diversifient.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine peut encourager la recherche de solutions conciliant le développement économique avec le respect des ressources et du vivant par ses conseils aux porteurs de projets ou ses avis sur les autorisations d'exploiter ou de réhabiliter des carrières.

| Pour le territoire

 **Enjeux**

- Intégrité des patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- Bien-être et santé publique.
- Résilience et adaptation des activités d'exploitation des ressources minérales.
- Développement économique et social.

 **Objectifs opérationnels**

- Anticiper les impacts des nouveaux usages de l'espace souterrain.
- Limiter les besoins en granulats
- Recourir à des ressources locales pour limiter les transports.
- Concilier préservation de la nature, cadre de vie et activités agricoles, de loisirs avec les usages des ressources minérales, de l'exploitation à la réhabilitation des sites.

 **Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions****Connaître**

Co-construction avec les exploitants et les chercheurs d'un bilan sur les nouveaux usages des cavités et du sous-sol, leurs impacts et potentiels (cf. mesures 30 et 31).

Partager

Diffusion de pratiques d'aménagement moins consommatrices en granulats (cf. mesures 31, 32) : organisation de formations et conférences ; conception et animations d'outils de communication ; conseils techniques.

Sensibilisation des exploitants et riverains à la biodiversité (chiroptère, amphibiens et avifaune).

Faire ensemble

Incitation au recyclage et au réemploi de matériaux : notamment recyclage des déchets du BTP, prise en compte dans les marchés publics... (cf. mesures 15, 16).

Accompagnement à une conversion environnementale, agricole, économique ou récréative des anciennes carrières mettant en valeur la biodiversité et la géodiversité des sites (cf. mesures 11, 12, 22).

Accompagnement des nouveaux projets de carrières : production d'un avis du Parc transdisciplinaire et sur la durée de vie du site (cf. mesure 30), défendant les préconisations ou recommandations du plan de Parc et la prise en compte des modalités suivantes : engagements de l'exploitant à rétrocéder un site aussi ou plus accueillant pour la biodiversité qu'il ne l'était avant exploitation ; après son exploitation, intégration paysagère du site cohérente avec le Cahier des paysages (DOCO 3), la Trame verte et bleue, (cf. mesure 10) la Valeur universelle exceptionnelle (cf. mesure 14) ; limitation des impacts sur l'environnement, l'agriculture et le cadre de vie, pendant l'exploitation et au moment de la rétrocession du site ; comblement des carrières par des déchets ultimes (ne pouvant faire l'objet de réemploi, réutilisation, ou autre valorisation) ; consommations locales privilégiées dans l'exploitation d'un gisement.

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Développer à travers leurs cahiers des charges la valorisation des déchets du BTP et plus largement le recyclage et le réemploi des matériaux.
- Tester sur leurs projets d'aménagement des pratiques moins consommatrices en granulat.

État.

- Solliciter l'avis du Parc sur les dossiers de création, extension et réhabilitation de carrière.
- S'appuyer sur le Parc pour les prescriptions paysagères et environnementales pendant l'exploitation puis pour la réhabilitation du site.
- Suivre la destination des matériaux issus des carrières localisées sur le Parc et diffuser l'information, dans le cadre des Schémas régionaux des carrières.

EPCI et communes.

- Informer le Parc en amont des projets de carrières.
- Solliciter auprès de l'exploitant des aménagements permettant une plus-value en termes d'environnement lors de la réhabilitation des carrières dont ils ont la propriété foncière

Partenaires potentiels

Associations environnement et cadre de vie

Carriers et transporteurs

Entreprises du BTP (bâtiment et travaux publics) et leurs fédérations

Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Chambres d'agriculture

Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant bénéficie d'une gestion plus durable de la ressource minérale, avec notamment la création de nouvelles zones d'accueil propices à son développement à l'issue de l'exploitation.

Les habitants profitent d'un cadre de vie où les impacts liés à l'exploitation des ressources minérales sont mieux maîtrisés. Après exploitation, ce cadre de vie s'enrichit d'un site dédié à l'accueil de la biodiversité et/ou des loisirs.

Les entreprises, collectivités et particuliers disposent des matériaux nécessaires à leurs activités et sont invités à en économiser l'usage.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Répartition des types de restaurations écologique et/ou agricole et/ou forestier des carrières prévus pour la fin de l'exploitation.
- Nombre de projets de carrières situées dans les réservoirs de biodiversité.